

cours des tiers intéressés.—Qui exerce les actions du débiteur et des créanciers.—Vente des meubles, des immeubles.—Régistre tenu par le curateur, son accès, son dépôt au greffe.—Acquisitions de nouveaux biens par le débiteur.—Emploi des deniers réalisés.—Bordereaux.—Date du paiement.—Contestation des collocations.—Assignation du débiteur.—Raisons pour contester le bilan, délais, preuve.—Nominations d'un gardien et d'un curateur dans certains cas.—Quelle personne peut faire cette demande Page 110

APPENDICE

Sommaire.—Modèle de bail à louer.—Contrat pour louage d'ouvrage ou d'engagement.—Procuration pour accepter transports, recevoir dividendes, vendre des parts et voter, donnée par un actionnaire à son représentant.—Reçu en fidéi-commis.—Procédure à faire pour prendre jugement pour défaut de paiement d'un compte courant en matière commerciale Page 119
 Vocabulaire Page 123
 Table des matières Page 127
